

Municipalité de Saint-Albert



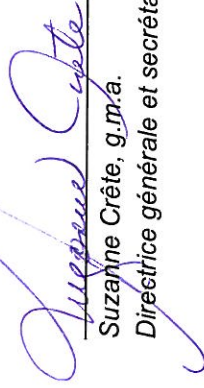
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT

Avis de motion

Avis de motion est donné par Madame Mélanie Vogt, conseillère, que sera adopté à une séance ultérieure le projet de règlement numéro 2015-06 amendant le règlement 2012-04 concernant le ramonage obligatoire des cheminées.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 1245, rue Principale.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 13 juillet 2015.


Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication :

Je soussignée, Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à St-Nobert-d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant aux deux endroits sur le territoire définis par résolution.

Le 13 juillet 2015,


Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière